



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-61403>

Département(s) de publication : 27

Annonce n° 24-61403

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-28078

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération (27)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20007231200016

**Ville :** Vernon

**Code postal :** 27200

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 27

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** 2024/004 Assistance pour la gestion touristique des quais croisières communautaires de Vernon et les Andelys

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 75125000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Assistance auprès de l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) pour la gestion touristique des quais croisières communautaires de Vernon et les Andelys

**Critères d'attribution :** VALEUR TECHNIQUE 50% PRIX 40% ASSISTANCE TECHNIQUE 10%

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Le marché a été attribué à la société **SERVIS** sise 71 rue de Marseille - 69007 LYON pour un montant total de 92 500 EUR HT décomposé comme suit : 41 500 EUR pour la tranche ferme allant du 1er juin 2024 au 28 février 2025 51 000 EUR HT pour la tranche optionnelle allant du 1er mars 2025 au 28 février 2026 L'exécution des prestations débutera au 1er juin 2024. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être

exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 28/05/2024**